

3 .RENSEIGNEMENTS FINANCIERS :

Personne ou organisme responsable du financement des études

Nom :Activité :

Adresse :

Téléphone Fixe:Mobile.....

Email :

Prêt d'études : oui non

4. OPTION DE SPECIALITE ENVISAGEE EN LICENCE :

Marketing - Vente

Comptabilité - Finance

5. OPTION DE SPECIALITE ENVISAGEE EN MASTER :

Marketing et Communication Digitale

Finance Audit et Côtrole de Gestion

Gestion Internationale

1. Les sections de spécialité seront ouvertes à la condition d'un nombre de demandeurs de 12 personnes au moins par spécialité,

2. Dans le cas d'un effectif inférieur à 12 qui choisissent une spécialité ; Le Groupe se réserve le droit de proposer aux étudiants de rejoindre un autre Centre pour compléter leur formation, dans la spécialité de leur choix.

6. PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- o Dossier de candidature complété et signé
- o 1 lettre de motivation
- o 1 copie du baccalauréat ou photocopie des deux relevés de notes de terminale
- o 1 photo d'identité
- o 1 copie de la Carte d'Identité Nationale
- o 500 dhs pour le test d'admission ESIG

7. MODALITES ET ECHEANCES DE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE :

Règlement annuel* (frais d'inscription + Frais annuels de scolarité)

Règlement trimestriel :

- Frais d'inscription: réglés à l'inscription

- Frais de scolarité du premier trimestre : avant le 30 octobre

- Frais du deuxième trimestre : avant le 15 décembre

- Frais du troisième trimestre : avant le 15 mars

Tout règlement après les dates ci-dessus mentionnées est passible d'une majoration de 1,5% pour chaque mois de retard

L'élève et son représentant légal s'engagent au moment de l'inscription au paiement de la scolarité annuelle. Aucun remboursement ne saurait être justifié pour quelque raison que ce soit.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-contre, que j'accepte dans son intégralité
Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé"**

Fait àle

Signature du candidat

Signature du parent ou du tuteur

*** Une réduction de 1.500,00 dh est accordée pour tout règlement annuel intervenu au moment de l'inscription ou de la réinscription**

IMPORTANT

Médecin traitant de l'élève :Tél :

En cas d'accident prévenir :

Adresse :

Téléphone Fixe :Mobile.....

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPE ESIG

L'Ecole Supérieure Internationale de Gestion est un établissement privé agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.

Les programmes du Groupe ESIG sont déposés auprès de ce Ministère qui est le seul habilité à autoriser la remise des diplômes en fin d'études pour les élèves ayant réussi leurs examens.

1. **Conditions d'inscription** : Les candidats admis, après test psychotechnique et étude du dossier ou concours éventuel, peuvent s'inscrire définitivement au Groupe ESIG en retournant le dossier de candidature dûment rempli et en réglant les frais de scolarité correspondant au moins aux frais de dossier et à la scolarité du 1^{er} trimestre.
2. **Conditions de fréquentation des cours** : Les travaux dirigés, les cours, sont obligatoires et donnent lieu à un appel systématique des élèves par le professeur qui note, sur un registre des absences, les élèves manquants.
3. **Demande d'attestation de scolarité** : Les élèves désirant obtenir une attestation de scolarité du Groupe ESIG doivent le demander par écrit et remettre leur demande au Secrétariat des études qui l'établira et leur remettre au plus tard une semaine après la date de dépôt de demande. Néanmoins, si cette demande concerne une attestation de scolarité certifiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le délai est de 2 semaines; ce genre d'attestation ne peut être délivré avant le fin du mois de Novembre, à partir duquel la liste des élèves inscrits et adressée au ministère.
4. **Bibliothèque - salle de lecture, vidéothèque** : Une bibliothèque – salle de lecture est ouverte aux élèves de l'ESIG. Elle est gérée par un documentaliste qui se tient à la disposition des élèves pour les guider et les orienter dans le choix d'un ouvrage.
5. **L'association des élèves** : Elle est constitué d'un bureau des élèves représentant les promotions et les différentes sections. Le bureau est élu par les élèves dans les conditions déterminées par le règlement intérieur du B.D.E. De même qu'il désigne un délégué pédagogique qui est l'interlocuteur de la Direction des Etudes et de la Direction Générale pour la discussion de tout problème à caractère pédagogique.

Le B.D.E. dispose d'un budget constitué des cotisations des élèves afin d'organiser des séminaires, des missions d'études, des activités para-scolaires (semaine de l'ESIGien, compétitions...) et d'aider les élèves dans la résolution des problèmes éventuels posés au cours de leur scolarité.

6. **L'association sportive** : Le bureau des sports permet aux élèves de pratiquer le sport de leur choix dans la mesure du possible. L'Association Sportive des Elèves du Groupe ESIG donne droit à un certain nombre d'avantages fixés par les statuts et le règlement intérieur de l'Association
7. **Le bureau de l'AIIESEC** : L'ESIG est la première école au Maroc affiliée à l'AIIESEC "Association internationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales"

A ce titre, les membres actifs de l'AIIESEC peuvent bénéficier de stages à l'étranger conformément aux statuts et règlement intérieur de l'Association.

8. **GENI-CONSEIL** : Cette 1^{ère} junior Entreprise au Maroc permet aux élèves membres d'effectuer des études de marchés, la promotion des ventes, des études financières etc... au profit des entreprises.
9. **Sanctions pour manquement à la discipline** : Le Groupe ESIG formant de futurs cadres d'entreprise, cherche à entretenir un bon esprit de compétitivité entre les élèves dans le respect des règles de courtoisie et d'estime réciproques.
En conséquence, la direction ne peut tolérer de mauvais actes de la part des élèves et se réserve le droit de traduire, en conseil de discipline, conformément au règlement intérieur de l'école, toute personne ayant manqué à ses obligations soit envers un élève, soit envers un employé ou professeur de l'école.



Casablanca
Route de Nouasseur, Sidi Maârouf

Tél. : 0522 33 59 69 - 0522 33 59 85 - 0522 33 5018

Email : esigcasa@esigmaroc.com

www.esigmaroc.com